

223C0279
FR0000184798-FS0106

9 février 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2023, la société Canada Pension Plan Investment Board, Crown Corporation (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C, 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 2 février 2023, le seuil de 20% des droits de vote de la société ORPEA et détenir , à cette date, 7 674 188 actions ORPEA représentant 15 348 376 droits de vote, soit 11,86% du capital et 19,76% des droits de vote de cette société² ;
- le 3 février 2023, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société ORPEA et détenir , à cette date, 5 155 771 actions ORPEA représentant 10 311 542 droits de vote, soit 7,97% du capital et 13,27% des droits de vote de cette société² ;
- le 6 février 2023, le seuil de 10% des droits de vote de la société ORPEA et détenir , à cette date, 3 255 771 actions ORPEA représentant 6 511 542 droits de vote, soit 5,03% du capital et 8,38% des droits de vote de cette société² ; et
- le 7 février 2023, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir 1 950 000 actions ORPEA représentant 3 900 000 droits de vote, soit 3,01% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions ORPEA sur le marché³.

¹ CPPIB, entièrement détenue par le gouvernement du Canada, est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.

² Sur la base d'un capital composé de 64 693 851 actions représentant 77 677 992 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société ORPEA du 9 février 2023.